

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230911-002****du 11 septembre 2023****n°002****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**membres en exercice : 26****PRESENTS (22) :** M. ABELIN, M. PICHON, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. MEUNIER, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. TARTARIN**POUVOIRS (1) :** M. DROIN donne pouvoir à M. ABELIN**EXCUSES (3) :** Mme GODET, M. MICHAUD, M. BAILLY

Nom du secrétaire de séance : Alain PICHON

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**OBJET : Réapprovisionnement du magasin général 2024 - Autorisation à signer les accords-cadres**

Dans le cadre du réapprovisionnement en fournitures du magasin général, la centrale d'achat « Grand Châtellerault Achats » a lancé un appel d'offres dont les lots sont précisés ci-dessous.

Cette consultation, constituée de 10 lots, porte sur l'année 2024 reconductible en 2025, 2026 et 2027.

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à signer un marché sur la base de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

VU les articles L2113-2 à L2113-5 du code de la commande publique, relatifs aux centrales d'achat,

VU les articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, relatifs aux accords cadres à bons de commande,

VU la délibération n°16 du 22 novembre 2021 du conseil communautaire, relative à la création d'une centrale d'achat,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT la nécessité de relancer une consultation pour des lots arrivant à échéance le 31 décembre 2023,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230911-002****du 11 septembre 2023****n°002****page 2/2**

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres correspondant aux lots suivants :

Année 2024

Lots		Montant maximum TTC annuel
1	Pneus (PL, VL et rechapés)	120 000 €
2	Balais pour balayeuses	30 000 €
3	PVC assainissement	130 000 €
4	Matériaux fonte de voirie	50 000 €
5	Béton	70 000 €
6	Peinture et marquage routier	150 000 €
7	Panneaux de signalisation	150 000 €
8	Chaussures de sécurité	40 000 €
9	Fournitures de pièces de rechange et de carrosserie d'origine pour PL Renault	100 000 €
10	Fournitures de pièces de rechange et de carrosserie d'origine pour VL et VU Renault	100 000 €

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr